

**Véronique BESSE**  
Député de la Vendée  
Vice-Présidente du Conseil Général

Paris,  
Le 30 janvier 2014

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur les problèmes que pose à votre association la loi n°2009-88 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques, et je vous en remercie.

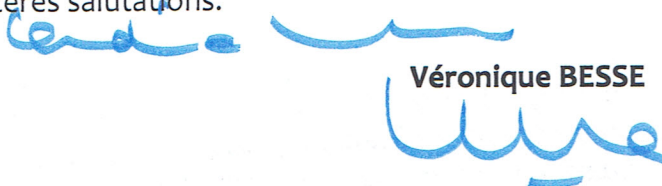
Comme vous le soulignez, cette loi présente de nombreuses contraintes pour une association de randonneurs telle que celle que vous présidez, « Les Marcheurs de la digue ».

Il apparait donc nécessaire de simplifier les démarches administratives que cette loi impose à votre association lorsque vous souhaitez organiser des sorties.

C'est la raison pour laquelle, m'appuyant sur l'argumentaire développé dans votre courrier, j'ai souhaité interpellier Madame Sylvia PINEL, ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme, par le biais d'une question écrite, afin de lui demander quelles solutions le Gouvernement envisage-t-il pour simplifier, au regard de cette loi, les démarches à suivre pour l'organisation de telles sorties par une association comme la vôtre.

Vous trouverez une copie de cette question écrite jointe à ce courrier. Dès que le Ministre m'aura fait part de sa réponse, je ne manquerai pas de vous la transmettre.

Demeurant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'expression de mes sincères salutations.



**Véronique BESSE**

Monsieur Jean-Claude MORISSET  
1 b rue Beau Soleil  
85600 Montaigu